

# Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la période électorale commence.

Elle est régie par les règles du code électoral.

Afin de garantir la neutralité du magazine, l'édito est suspendu.

Le Maire de Châtel-Saint-Germain

Magazine d'informations édité par la municipalité de Châtel-Saint-Germain

13, rue Jeanne d'Arc

57160 Châtel-Saint-Germain

Tél: 03 87 60 59 71

mairie@chatel-saint-germain.fr

www.chatel-saint-germain.fr

Directeur de la publication :

Robert Marchal

Comité de rédaction :

Commission communication

Imprimerie: groupe Morault

#### Numéros utiles

\* Mairie

13, rue Jeanne d'Arc 57160 Châtel-Saint-Germain Tél : 03 87 60 59 71 mairie@chatel-saint-germain.fr www.chatel-saint-germain.fr

\* Démarches administratives Préfecture de la Moselle

www.moselle.pref.gouv.fr
\* Services publics et

démarches administratives

www.metzmetropole.fr \* Samu tél : 15

\* Pompiers tél : 18

\* Police nationale : 17

\* Pharmacie de garde tous secteurs : tél. 3237, 24h/24

Metz et agglomération messine : de 21h à 7h30 : se rendre à l'hôtel de police, 10, rue Belle-Isle

\* Médecins de garde

tous secteurs :

Tél: 08 99 03 14 52 Médigarde Lorraine:

Tél: 08 20 33 20 20

\* Bureau de la poste 1, avenue de la Libération

Tél: 08 99 23 24 76

\* Centre anti poison

Tél: 03 83 32 36 36

\* Violences conjugales

Tél : 3919

\* Maternité :

hôpital femme, mère, enfant.

57425 Peltre

Tél: 03 87 55 31 31

\* N°international d'alerte :

112

p2 Sommaire

p3 Budget - délibérations du conseil

p4 Etat civil - rythmes scolaires - recensement

p5 Municipales mode d'emploi

p6 Municipales mode d'emploi - personnel communal

p7 Manifestations

p8 Travaux -droit du sol

p9 Première fleur

p10 Histoire de Châtel

p11 Manifestations

p12 Manifestations

p13 Manifestations - agenda

p14 Bibliothèque

p15 Bibliothèque

p16 Manifestations

p17 Saint Nicolas dans les écoles

p18 Animation dans les écoles

p19 CRS 30

p20 Association US Châtel

p21 Animation - Châtel détente

p22 Association APS

p23 SCL tennis

p24 CLSH

\* Les articles des associations sont rédigés par les associations

### Délibérations du conseil

### Conseil du 23 juillet 2013

- 1 Aménagement du centre du village attribution de marché
- 2 Exploitation des installations thermiques attribution de marché
- 3 Modification du tableau des effectifs
- 4 Redevance d'occupation du domaine public
- 5 Attribution de subvention
- 6 Fixation des tarifs communaux
- 7 Délégations consenties au Maire
- 8 Divers

#### Conseil du 5 novembre 2013

- 1 Décision modificative n° 2 au budget primitif 2013
- 2 Taxe d'aménagement modification
- 3 Metz Métropole Révision des attributions de compensation des charges transférées
- 4 Metz Métropole Convention relative aux points d'apport volontaire de collecte de textile
- 5a Acquisition de terrains
- 5b Acquisition de terrains
- 6 Attribution de subventions : ACDAP
- 7 Modification de tarifs
- 8 Rapports annuels sur le prix et la qualité de services
- 9 Motion transports scolaires
- 10 Délégations consenties au Maire
- 11 -Divers.

#### Conseil du 11 décembre 2013

- 1 Recensement de la population 2014;
- 2 Metz Métropole Convention pour la fourniture de sel de déneigement
- 3 Personnel communal : modification du montant de la prime de fin d'année
- 4 Personnel communal: modification du tableau des effectifs
- 5 Attribution de subventions : USEP
- 6 Convention Ecole de musique agrée à rayonnement intercommunal de Metz :
- 7 Modification prix de vente du bois de chauffage
- 8 Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire
- 9 Motion ECOMOUV
- 10 Rapports annuels sur le prix et la qualité de services
- 11 Délégations consenties au Maire
- 12 Divers informations

Lors d'une mise à jour du serveur d'hébergement de notre site internet, des informations du blog ont subi des dommages irréversibles. Notre webmaster fait le nécessaire pour remettre en fonctionnement le blog de la commune. Merci de votre compréhension

### Décision modificative

Une décision modificative au budget primitif consiste en une opération moins lourde que le budget supplémentaire, mais qui reste suffisante pour ajuster les différents chapitres au plus près de la réalité des chiffres connus.

Nous avons choisi de modifier notre mode de fonctionnement dans deux domaines.

Pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments, nous avons souscrit un contrat d'exploitation des installations thermiques (comprenant le combustible (gaz) l'entretien et même le remplacement de matériel, chaudières y compris) à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Il faut donc abonder ce chapitre en conséquence.

Pour le nettoyage des bâtiments, nous avons opté, à la même date, pour la résiliation du contrat avec l'entreprise et la réalisation de la prestation en interne. Cela entraîne évidemment des écritures en plus (personnel et cotisations sociales) et en moins (contrat de prestation de services).

D'autre part, une loi votée en mai avec effet rétroactif au 1er janvier nous pénalise de 6000€ sur la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

#### En résumé :

#### Section de fonctionnement

#### Dépenses :

résultat de l'ensemble des opérations

décrites ci-dessus + quelques économies	16 500€
Virement à la section d'investissement	24 500€
Total	41 000€

#### Recettes:

redevances et produits exceptionnels 41 000€

#### Section d'investissement

#### Dépenses :

Pocattos:	
Total	165 500€
Travaux de voirie	156 500€
matériel (entretien – bureau – illuminations de Noël)	9 000€

#### Recettes:

virement de la Section de fonctionnement	24 500€
Vente d'immeubles (prison + grange)	77 000€
Subventions (ajustement)	64 000€
Total	165 500€

virament de la castian de fanctionnement

### Etat civil

#### **NAISSANCES:**

MEHL Valentin né le 08/12/2012 à METZ BRAUN Eliot né le 26/03/2013 à PELTRE RICONNEAU KAROUM Marilou née le 20/04/2013 PELTRE LEMAIRE Baptiste né le 28/04/2013 à METZ LESIEUR Alice née le 03/05/2013 à PELTRE PILSA Louann née le 04/05/2013 à PELTRE BELLI Elio né le 30/07/2013 à METZ CARISTO Alessio né le 31/07/2013 à METZ ANCEL Loanne née le 17/09/2013 à METZ MULLER Tyméo né le 25/12/2013 à METZ

#### **MARIAGES:**

EL HACHEM Firas et FANARA Amandine mariés le 13/04/2013 KOCH Jean-Pierre et SAHNOUNE Laurence mariés le 27/05/2013 PAYAN Delphine et SOMPAYRAC Cécile mariées le 22/06/2013 BELLI Daniel et MOSCIATTI Sandrine mariés le 29/06/2013 SCHNEIDER Célia et PAPILIER Florian mariés le 12/10/2013

#### **DECES EXTERIEURS:**

LEJEUNE ép BROHEE Paulette décédée le 21/01/2013 à ARS-LAQUENEXY
GRIMARD François décédé le 25/01/2013 à METZ
PERET Philippe décédé le 18/02/2013 à MOULINS-LES-METZ
WENDLING Edgar décédé le 09/03/2013 à ARS-LAQUENEXY
HOCHSTRASSER Christopher décédé le 26/04/2013 à ARS-LAQUENEXY
BRAUN Georges décédé le 04/05/2013 à METZ
VENTURA ép WAVASSEUR Gisèle décédée le 06/05/2013 à ARS-LAQUENEXY
BOMBARDE Robert décédé le 21/06/2013 à VANTOUX
THILLOT ép THILLOT Marthe décédée le 12/08/2013 à VANTOUX
PUILLE Christian décédé le 08/10/2013 à METZ
NICLOUT Bernard décédé le 13/10/2013 à GORZE

# Rythmes scolaires

Cette réforme ayant comme objectif l'intérêt de l'enfant ne rencontre pas l'unanimité devant la complexité à sa mise en place et son coût pour la collectivité.

Après avoir demandé le report de la réforme à la rentrée 2014, une concertation a été menée avec les enseignants et les parents d'élèves élus aux conseils d'écoles.

La nouvelle organisation prévoit suite à l'obligation légale du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 :

- \* une durée hebdomadaire de 24 h qui reste identique mais répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- \* un allègement de la journée d'enseignement : 5h30 au maximum par jour et une demi-journée n'excédant pas 3h30
- \* une pause méridienne d'1h30 au

minimum.

\* à partir de la rentrée 2014 la semaine sera la suivante : lundi/mardi/jeudi/vendredi 8h30 à 11h30 / 13h30 à 15h45
Mercredi matin : 9h à 12 h
(Si la réforme est maintenue)
Hors temps scolaire :
Le périscolaire sera mis en place dès la fin des obligations scolaires soit 15h45.

L'étude sera poursuivie sur les modalités de fonctionnement du périscolaire et une enquête auprès des parents sera menée pour définir les besoins.

Actuellement, Il n'est pas prévu de restauration le mercredi midi, seulement un accueil périscolaire le matin à moins que l'enquête en détermine la nécessité.

### Recensement 2014

### Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies.

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement.

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.)
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer.

Il aide également aux professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u>

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

# Municipales 2014- mode d'emploi

# Quelles sont les conséquences de l'abaissement du seuil à 1000 habitants et plus ?

L'abaissement du seuil est l'un des aspects les plus importants de la réforme.

Depuis 1982, seules les communes de 3500 habitants et plus étaient soumises à un scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire. Désormais ce mode de scrutin s'applique aux communes de 1000 habitants et plus.

# Châtel-Saint-Germain avec ses 2342 habitants est soumise dorénavant à la représentation proportionnelle majoritaire.

Conséquence : obligation de prévoir des listes complètes et bloquées de candidats qui ne peuvent être modifiées par les électeurs par panachage ou vote préférentiel (art. L 260 du code électoral).

Ces listes doivent respecter le principe de la parité, c'est-à-dire comporter alternativement un candidat de chaque sexe. L'élection peut se dérouler en un ou deux tours de scrutin.

Au premier tour de scrutin, la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve d'avoir obtenu 5% des suffrages exprimés.

Un deuxième tour est organisé si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. Dès lors, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve qu'elles aient obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Pour l'attribution des sièges, l'ordre de présentation des listes ne peut être modifié. Le chiffre de la moitié pris en compte pour la répartition selon la règle majoritaire au premier et second tour est arrondi à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à attribuer, et à l'entier inférieur lorsqu'il y en a moins de quatre.

### Modification de la présentation des listes entre les deux tours :

Pour les communes de 1000 habitants et plus, la loi électorale précise

en premier lieu que seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au premier tour un nombre de suffrages au moins égal à 10% du total des suffrages exprimés. Ensuite ces listes peuvent être modifiées pour intégrer des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour et qu'elles aient obtenu au premier tour au moins 5% des suffrages exprimés.

En cas de modification de la composition d'une liste, l'ordre de présentation des candidats peut également être modifié. Enfin, les candidats ayant figuré sur une même liste au premier tour doivent toujours figurer au second tour sur une seule et même liste, modifiée le cas échéant (art. L 264 du code électoral).

# L'élection des conseillers communautaires Quel est le statut électoral du conseiller communautaire ?

L'élection des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre au suffrage universel direct constitue la principale innovation de la loi du 17 mai 2013.

Un nouveau titre est créé dans le code électoral, consacré aux dispositions spéciales à l'élection des conseillers communautaires (art. L 273-1 et suivants du code électoral).

Sont concernées : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles. Ces dispositions précisent la nature de ce nouveau mandat électoral.

Les conseillers communautaires sont élus pour six ans, comme les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent. Ils sont renouvelés intégralement à la même date que ces derniers.

Les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités sont celles prévues pour les conseillers municipaux.

Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal.

# Comment constituer une liste de candidats dans les communes de 1000 habitants et plus ?

Un bulletin, deux listes.

Les candidats communautaires se présentent sur le même bulletin que les candidats municipaux mais sur une liste distincte.

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux.

L'électeur aura donc face à lui deux listes sur un même bulletin de vote. Sur la gauche du bulletin sera inscrite la liste des candidats au conseil municipal et sur la droite du bulletin figurera la liste des candidats au conseil communautaire selon la précision apportée par le décret du 18 octobre 2013.

La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires doit présenter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir. En plus de ce nombre, une candidature supplémentaire sera ajoutée à la liste si le nombre de sièges à pourvoir est inférieur à cinq. Si ce nombre est supérieur à cinq il faudra en ajouter deux.

La présentation des candidats sur la liste doit respecter l'ordre de présentation dans lequel les candidats apparaissent sur la liste municipale tout en appliquant les règles relatives à la parité.

Tous les candidats du premier quart de la liste des candidats des sièges de conseillers communautaires doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste des candidats au conseil municipal.

L'expression « tête de liste » désigne la ou les personnes figurant aux premiers rangs d'une liste. Cette règle du quart a pour but de présenter les mêmes candidats dans les premières positions des listes au conseil municipal et au conseil communautaire. Elle vise à assurer que le premier candidat de chaque liste pour les élections municipales et pour les élections communautaires soit nécessairement le même.

Lorsque le calcul du quart n'aboutit pas à un nombre entier, l'arrondi s'effectue à l'entier inférieur.

Tous les candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au conseil municipal.

Toutefois, lorsque le nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir, augmenté de candidat supplémentaire, excède les trois

# Deux nouvelles embauches



Suite à la réouverture d'une classe maternelle, Mme Maryline Conreux a été embauchée sur un demi-poste d'agent technique, l'autre poste revenant à Mme Toupance.

Vilma Schneider.

Depuis la rentrée de septembre deux nouveaux agents municipaux sont affectés au groupe scolaire des Chauvaux en remplacement de Mme

Mme Adeline Buechler complète l'équipe du périscolaire le matin et à midi. Elle a en charge également l'entretien de l'école élémentaire.

cinquièmes du nombre de sièges de conseiller municipal à pourvoir, la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire reprend l'ordre de présentation de la liste des candidats au conseil municipal.

# Quel est le mode de scrutin des conseillers communautaires des communes de plus de 1000 habitants ?

Les sièges de conseiller communautaire sont répartis entre les listes selon les modalités du scrutin municipal des communes, soit au scrutin de liste à la représentation proportionnelle majoritaire.

#### Au premier tour :

#### Pour Châtel-Saint-Germain

Le nombre de conseillers communautaires est fixé à 1 plus 1 suppléant. Les textes imposent que le candidat soit la tête de liste des municipales. Le suppléant doit se trouver dans les 3/5ème de la liste municipale et respecter la parité.

### Mode de désignation des délégués dans les syndicats de communes

### et les syndicats mixtes.

Les représentants des communes dans les autres structures intercommunales, Sivom, Sivu, syndicats mixtes ouverts ou fermés restent inchangés.

### Rappel pour notre commune

Un bulletin de vote comporte à gauche la liste municipale (19 noms) et à droite la liste des délégués communautaires (1 + 1 suppléant)

Les listes ne peuvent plus être panachées. Tout nom barré entraînera la nullité de celles-ci.

## Populations légales

# Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2014

Commune de Châtel-Saint-Germain

Population municipale.....: 2286 Population comptée à part....: 56 Population totale....: 2342

06 - Châtel-Saint-Germain - janvier 2014

### Bonne retraite Vilma

Après seize années passées au service des enfants de Châtel à l'école maternelle et surtout au périscolaire Mme Vilma Schneider a pris une retraite bien méritée. La municipalité a organisé à son intention une petite cérémonie conviviale avec ses collègues anciennes et actuelles, ainsi que le corps enseignant pour la remercier du travail accompli et de son dévouement auprès des enfants. Elle pourra en profiter pour rendre visite plus souvent à ses petits enfants et voyager avec son mari jeune retraité également.



### Noces de diamant

M. et Mme Leroy ont fêté leur noces de diamant le 19 aôut dernier, comme ils en ont coutume M. le Maire et Mme Pallez, première adjointe sont allés leur offrir une composition florale pour marquer cet évènement. Mme et M. Leroy sont tous deux issus d'anciennes familles de Châtel où avait été célèbré leur mariage le 19 Août 1953.



### Commémoration du 11 novembre

Au nom du Comité de la section de l'Union Nationale des Combattants de Châtel Saint Germain-Lessy je vous présente nos meilleurs voeux de bonne et heureuse année et surtout de bonne santé pour 2014. Nous tenons à remercier Châteloises et Châtelois pour leur importante participation aux

différentes cérémonies patriotiques, surtout lors du 11 novembre. De nombreux enfants y participaient sous la direction de leur professeur M. Fogelgesang les accompagnant à la trompette pour l'exécution de la Marseillaise. Ils méritent toute notre considération et notre gratitude. Félicitations aux élèves et à leur professeur, pour leur contribution au devoir de mémoire.

#### **BONNE ANNEE 2014**

Pour le Comité, J.Mathieu, président







Toiture et charpente ont fait peau neuve au lavoir du Saulcy. La toiture fatiguée posait des problèmes de sécurité et risquait de glisser à tout moment. Cette belle charpente et sa couverture mises en place durant l'été permettront de conserver ce patrimoine communal pendant de longues années.

Durant l'été les travaux rue de Verdun pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales ont été effectués par Metz-Métropole. La deuxième phase des travaux concernant l'enfouissement des réseaux et la requalification de la chaussée programmée à la suite de ces travaux a été repoussée à la fin de l'hiver, période plus propice pour ce type de branchements.

## Coupes de bois dans les forêts de Châtel-Saint-Germain

Au cours de sa séance du 6 novembre le (SMGF) le Syndicat mixte de gestion forestière du Val de Metz a arrêté le programme de coupes de bois au cours de la prochaine saison. En ce qui concerne les forêts communales situées sur le ban de Châtel des coupes de 11 m³ de bois d'œuvre et de 18 m³ de bois d'industrie sont prévues dans le bois du Reposoir. Par ailleurs 200 stères de menus produits sont prévus dans le bois de Flutôt et 90 stères dans la Charmoise.

En ce qui concerne le bois dit de Sainte Ruffine, géré directement par la commune, il est prévu de couper 80 m³ de feuillus (dont 3 m³ de bois précieux) et 306 stères de bois de chauffage.

Le prix du bois de chauffage a été fixé à 11€ TTC le stère pour le bois de très bonne qualité et facilement accessible et à 6,20€TTC le stère pour les autres catégories. Ces prix ont été fixés au même niveau par le syndicat et par la commune.

Entrée Nord du bois de Sainte Ruffine avant réfection de la route forestière (photo Thierry UJMA ONF)



Entrée Nord du bois de Sainte Ruffine avant réfection de la route forestière. (photo Thierry UJMA ONF)

# Plan d'Occupation des Sols

L'enquête publique de la modification n°4 du POS s'est terminée le 5 décembre 2013. Le rapport du commissaire enquêteur sera présenté à la commission concernée avant d'être présenté au prochain conseil municipal. Les modifications demandées par le commissaire enquêteur seront proposées au conseil qui devra approuver ces modifications. Une fois approuvée, la modification deviendra opposable et c'est ce document que les services de l'urbanisme de Metz-Métrople utiliseront pour instruire les futurs dossiers de demandes de travaux et de permis de construire.

Des containers ont été positionnés place de la mairie et place du Lavoir pour permettre le dépôt des vêtements usagés qui pourront ainsi être recyclés.

### Container à vêtements



# La première fleur!

Le défi que nous nous sommes lancé en début 2013 a permis cette fois l'obtention du label fleuri attribué par le Comité Régional du Tourisme. Il sera matérialisé par la fleur sur des panneaux jaunes « Villages Fleuris » aux entrées de l'agglomération. La Commune a été encore une fois proposée au jury régional par le Comité Départemental du Tourisme.

Elle a su répondre à toutes les exigences du label à travers toutes les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des espaces publics, de la qualité du cadre de vie et de ses animations.

Ce label est attribué pour une durée de 3 ans, le jury régional décidant du maintien, de l'attribution ou de non attribution d'une fleur supplémentaire lors de ses nouvelles visites.

La Municipalité a souhaité comme toujours associer le personnel technique à cette récompense en présence de la commission « Cadre de Vie » lors d'une petite cérémonie.

La Municipalité partage ce label avec chaque habitant de Châtel en espérant qu'il donnera envie à chacun de participer à l'effort collectif.









# Les tombes et monuments de la guerre de 1870 sur le ban de Châtel-Saint-Germain





Portrait du Capitaine adjudant major Alfred APCHIE fait par sa fille et longtemps conservé à Mars-la-Tour.

La bataille dite de Gravelotte/Saint-Privat a concerné des secteurs limités du ban de Châtel, concentrés essentiellement en avant des fermes de Moscou, de Leipzig, de la Folie et autour de la ferme d'Envie (aujourd'hui disparue). Mais la commune servit de centre de secours aux blessés, une «ambulance » ayant été installée dans l'école construite en 1865. Aussi de nombreux morts furent enterrés dans le cimetière communal : les français le long du mur de gauche en regardant vers le haut, les allemands du côté droit au bas du cimetière.

Le monument français a été construit en 1900 et inauguré officiellement en 1909. Suite à la décision de l'autorité militaire de regrouper les tombes isolées et de ré-inhumer les restes dans l'ossuaire communal, le Souvenir Français en accord avec la Municipalité, décida en 1921 de transférer le monument au centre du cimetière communal, emplacement où se trouvait déjà un monument du souvenir. Ainsi est né le

monument aux morts inauguré en 1922. Des plaques en partie nominatives de victimes militaires et civiles de différentes guerres et occupations ont été ajoutées. 94 corps reposent sous ce monument.

Il existe un autre monument français au cimetière: il s'agit de la tombe du chef de bataillon BOCHET, dans l'angle supérieur droit. Il appartenait au 59<sup>ème</sup> régiment de ligne engagé entre les fermes de Moscou et de Leipzig et qui a été tué par un éclat d'obus.

Le monument allemand porte une plaque qui rappelle la mémoire de 52 soldats allemands enterrés là. Erigé semble-t-il vers 1880, il fut inauguré en 1907 et se trouve toujours à l'emplacement initial.

En dehors du cimetière il y avait un monument allemand dans la vallée de Montvaux, dressé à la mémoire de trois soldats tués à Lessy le 1er octobre 1870 au cours d'une opération française pour desserrer l'encerclement de

Metz (voir bulletin municipal de juillet 2012). Ce monument a été déplacé dans le cimetière militaire de Reillon près de Lunéville.

Sur le ban de Châtel et en dehors du cimetière il existe encore un reste de monument de la querre de 1870 : la « stèle », ancienne tombe du capitaine APCHIE. Au cours de la bataille de Gravelotte l'adjudant-major (capitaine) APCHIE est amené à prendre le commandement du premier bataillon du 80ème régiment de ligne suite à la blessure et au décès de son chef. le commandant BERTRAND. Ce bataillon défendait les lignes entre la ferme du Point du Jour (disparue) et la ferme Saint Hubert. Le capitaine APCHIE est tué vers 22 heures et a été enterré à l'emplacement où se trouve la stèle, en bordure du chemin des Goules, à la hauteur du moto-cross. L'inscription a beaucoup souffert des combats de 1944 et elle est difficile à déchiffrer.

Deux autres monuments sont les témoins de ces évènements :



Le monument français du 80ème de ligne



TEXTE SUPPOSE:

ICI A REPOSE
ALFRED APCHIE
CAPIT. ADJ. MAJOR
AU 80EME DE LIGNE
TOMBE LE 18 AOUT
1833-1870



- sur le ban de Rozérieulles à l'embranchement du chemin vers la ferme de Moscou sur la vieille route de Paris il y a un petit monument citant les noms du commandant BERTRAND, des adjudantmajors SOURDEILLE et APCHIE. Ce monument est relativement préservé, à part la disparition de la croix qui le surmontait à l'origine;

 à Toul, lieu d'origine du capitaine APCHIE se trouve sa tombe définitive avec un magnifique monument en marbre.

Par ailleurs il existe un portrait de ce capitaine réalisé par sa fille et qui devrait être prochainement exposé au futur musée de Gravelotte.

### R é f é r e n c e s bibliographiques :

- Guide des champs de bataille autour de Metz traduction par Bernard POLLINO en 2004 de l'édition de 1898 d'A. GEIBEL (avec cartographie des tombes).
- Les monuments aux morts de Châtel par Charles SCHNEIDER, dans Glanes d'Edgar WENDLING 1983, p. 371-373.
- Metz 1870 Les monuments commémoratifs des champs de bataille, 2009 par François HOFF, Bernard POLLINO et Francis POCHON, pages 171-175.



Monument aux morte de Châtel Saint Germain

### Téléthon 2013 - 6 et 7 décembre

Vendredi après-midi, les joueurs de cartes de Châtel Détente se sont retrouvés au caveau pour participer au téléthon.

Une centaine de marcheurs se sont élancés en direction de Lessy pour la marche de nuit au départ du centre socioculturel de Châtel. Pendant ce temps, dans la grande salle, les bénévoles dressaient les tables. A la cuisine, André (le cuisinier bénévole) et ses acolytes s'affairaient aux fourneaux afin que la traditionnelle tartiflette soit prête à leur retour. 165 repas ont été servis cette année.

Comme toujours, les gâteaux dégustés à cette occasion ont été confectionnés par des pâtissiers(ères) bénévoles.

Le club de tennis tenait, lui aussi, à soutenir l'action du téléthon. De 11 heures à 18 heures, les plus sportifs ont pu se mesurer à un entraîneur ou

participer à des mini tournois. Vin chaud, café, gâteaux, tout était prévu pour que chacun puisse passer un bon moment dans une ambiance sympathique.

L'anim'Ados de Châtel, sous la houlette de Laurent BOURHOVEN épaulé par Aurélie SOUCHON, a organisé sa « 1ère nuit du badminton » de 18 heures jusqu'au bout de la nuit .... Un challenge! Les jeunes (et leurs animateurs) qui se sont investis dans cette opération n'ont pas été déçus : un public nombreux a répondu présent. La salle de sport du Saulcy n'avait jamais vu autant de monde : sportifs sur le terrain, raquette en main ou simples visiteurs sur les gradins ou dans l'entrée, chacun a pu participer à sa façon : achat d'un porte-clés, d'une boisson, d'un gâteau ... La soirée s'est terminée à 2 heures du matin.

Challenge réussi! Bravo les jeunes!

Merci à tous pour cette générosité!



### Charlotte Delbo

C'est sur la route de guerre, à l'emplacement même d'un ancien camp de prisonniers polonais que le 6 octobre dernier la population était conviée pour des « lectures in situ » dans le cadre du centenaire de la naissance de Charlotte Delbo, écrivain résistante, déportée à Auschwitz Birkenau le 24 janvier 1943. Ce sont d'anciennes élèves actrices du Conservatoire sous la direction de Mme Claudia Calvier Primus, qui ont retracé les journées passées dans ce camp par cette femme libre et engagée et de quelques unes de ses compagnes d'infortune. Le public présent est reparti boulversé et ému.



# Exposition du lavoir



### EXPOSITION de L'ATELIER ARTISTIQUE CHATELOIS LES 5 et 6 OCTOBRE AU LAVOIR

Depuis plus de 10 ans, les membres de l'Atelier Châtelois exposent leurs œuvres au lavoir le temps d'un week-end.

Un public fidèle a répondu présent à cette manifestation haute en couleurs.

Lors du vernissage, M. Marchal maire de Châtel-Saint-Germain a souhaité la bienvenue à tous et félicité les peintres amateurs.

Le président de l'Atelier, M. André Tépus, a réitéré ses remerciements à la municipalité pour l'aide matérielle et son écoute qu'elle met à la

disposition des artistes pour toute exposition faite en ses murs. Il a également remercié les membres de l'atelier pour l'efficacité quant à leur participation ponctuelle à la mise en place de cette manifestation.

Il est à noter qu'une nouvelle activité au sein de l'Atelier Châtelois vient d'être lancée. Il s'agit du cartonnage et kirigami animée par Mme Brigitte Doron et qui rencontre déjà un franc succès.

## Rappel des activités de l'Atelier au centre socioculturel :

Cartonnage et kirigami les lundis de 14h à 16h Peinture, dessin et vitrail les mardis de 14h à 16h Peinture et dessin les mercredis de 20h30 à 22h30

# Assemblée Générale du Comité d'Animation 15 novembre 2013

Le Comité d'Animation regroupe une partie des membres du Conseil Municipal ainsi que les présidents des associations du village qui souhaitent l'intégrer. Il est présidé par Robert Marchal, maire, et coordonne différentes manifestations au sein de la commune.

Mme Véronique Rasseneur, secrétaire, liste les différentes actions menées au cours de l'année écoulée : téléthon, Noël des enfants, videgreniers, marche la « Châteloise ». Ces deux dernières manifestations ont été perturbées par le mauvais temps et n'ont pas permis un bénéfice aussi satisfaisant que les autres années.

Néanmoins, puisant dans nos réserves l'assemblée décide d'octroyer 1000€ aux trois associations qui s'occupent d'enfants : l'US, l'APS, le SCLC tennis.

Le bilan financier présenté par Mme Marie-Anne Salrin, trésorière, est accepté à l'unanimité.

A l'issu de cette Assemblée Générale, les participants, rejoints par les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation du vide-greniers, se sont retrouvés autour d'un buffet campagnard. Un bon moment de convivialité.



### **AGENDA**

**Vendredi 31 janvier :** Concert du Chœur de Clarinettes « Souffle d'Ebène » sous la direction de Jean Claude Madoni à 20h30 au centre socioculturel Entrée libre - concert offert par la municipalité aux châtelois

Vendredi 7 février : Soirée Anim Ados : Crêpes

Partie

**Dimanche 16 février :** Repas Conseil Fabrique **Samedi 1er mars :** Repas des aînés de la Commune offert par la municipalité aux plus de 65 ans

Samedi 22 mars : Soirée du tennis au centre

socioculturel

Lundi 24 mars : Collecte de sang

Vendredi 28 mars : Soirée Anim Ados

Samedi 29 mars : Soirée APS Samedi 5 avril : Soirée US Châtel

Dimanche 13 avril : Vide-jardin organisé par

l'Association de Parents

Jeudi 1er mai: Rallye promenade organisé par l'APS

Samedi 17 et dimanche18 mai : Biennale de

Peinture

Lundi 9 Juin : Vide Grenier

Samedi 14 Juin : Fête de l'école et kermesse - balade

contée organisée par la bibliothèque

**Dimanche 29 Juin :** Fête d'été organisée par l'APS

# «Lire en Fête... partout en Moselle!» Des lectures et des ateliers pour préparer Halloween





Chaque année, le Conseil Général et les bibliothèques du réseau célèbrent le livre et la littérature, du 1er au 31 octobre. Cette année au programme de la bibliothèque de Châtel-Saint-Germain, ateliers origami et création de chauves-souris pour les plus grands et contes de fantômes et de sorcières pour les plus petits. Atelier origami animé par Elisabeth. «Le temps des histoires» animé par Claude.

# Lundi 18 novembre 2013 Les deux classes maternelles en visite à la bibliothèque

Après avoir écouté l'histoire de «La soupe au caillou», racontée par Brigitte et Françoise, les enfants ont préparé, eux aussi, une bonne soupe au caillou agrémentée de délicieux légumes.





Suzanne et Marie-Christine ont raconté le Tap'histoire «Les bons amis» ou l'histoire d'un petit lapin gris, qui, par un glacial jour de neige, part chercher de quoi se nourrir.

Ce tap'histoire a également été présenté le mercredi 27 novembre au jeune public de la bibliothèque dans le cadre de ses animations régulières

# «Noëls de Moselle 2013» Instants magiques en bibliothèque

Comme l'année précédente, la bibliothèque de Châtel a tenu à participer aux «Noëls de Moselle» en proposant, les samedis 7 et 14 décembre, aux enfants à partir de 6/7 ans, deux ateliers origami. Les enfants ont fabriqué des pères Noël et des étoiles pour décorer toute la maison.

C'est également dans le cadre des Noëls de Moselle, que la bibliothèque a invité le mercredi 11 décembre les tout-petits à partir de 3 ans, au spectacle de la conteuse Léa Pellarin. Les enfants ont pu écouter contes et comptines, chants et musiques sur le thème de la neige, du froid et de l'hiver. Ce spectacle a été offert par le Conseil Général de la Moselle.



# Ateliers origami En attendant Noël



#### RAPPEL DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi  $16 \text{ h } 00 \gg 19 \text{ h } 00$ Mercredi  $10 \text{ h } 30 \gg 12 \text{ h } 15$   $14 \text{ h } 00 \gg 18 \text{ h } 00$ Samedi  $14 \text{ h } 00 \gg 17 \text{ h } 00$ 

#### CONTACT

Bibliothèque Municipale 13, rue Jeanne d'Arc Tél.: 03 87 60 34 87

Mail: biblio@chatel-saint-germain.fr

# Spectacle, «Neige» de Léa Pellarin



### Voeux 2014 et manifestations



Voeux au personnel communal



Voeux aux associations

# Nouveau succès pour la bourse aux jouets

Cette année, c'est l'Association des Parents qui a organisé la bourse aux jouets. Quarante-deux exposants sont venus le dimanche 17 novembre proposer à la vente, livres, jeux et jouets dans le centre socioculturel qui a connu une belle affluence. Si la plupart des jeunes vendeurs ont été satisfaits de leur journée, c'est aussi le cas des bénévoles de l'UNICEF qui tenaient un stand lors de la bourse. Les Châtelois ont été généreux et ont acheté pour plus de 400 € de cartes et objets divers. Une somme qui a été entièrement reversée à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance. La journée a aussi permis de collecter près de 300 kilos de jeux et jouets en très bon état qui ont été remis, à la fin du mois de novembre, par l'Association des Parents aux Restos du Cœur de la Moselle. La prochaine manifestation de l'Association des Parents est prévue le 11 mai prochain au centre culturel avec le second Vide-jardin. Vous pourrez y acheter, vendre ou troquer plantes, arbustes, fleurs, outils, matériels, décorations et divers objets pour le jardin.

















La visite de Saint Nicolas n'est pas passée inaperçue à Châtel. Il est venu gâter chaque enfant des classes maternelles et élémentaires des Chauvaux avant de participer au goûter offert en son honneur par la municipalité à tous les enfants de l'école.

### La dictée d'E.L.A. à l'école

Lundi 14 octobre, les élèves de CM1 et CM2 des classes de MM. Fogelgesang et Mayer ont participé à la 10<sup>e</sup> édition de la dictée d'E.L.A. (Association Européenne contre les Leucodystrophies), à l'école du centre de Châtel-Saint-Germain.

Cette dictée : «Changer le monde», a été écrite par Joël Dicker, un jeune écrivain suisse, lauréat du prix Goncourt des lycéens 2012. Elle a été lue par deux personnalités : M. Pierre Ziebel, directeur de l'école élémentaire de la commune, et M. Kévin Lejeune, footballeur professionnel au Football Club de Metz. Cette dictée marque le coup d'envoi de la campagne nationale d'E.L.A. : « Mets tes baskets et bats la maladie! »

Kévin Lejeune a parlé de son métier de sportif de haut niveau et de son engagement pour E.L.A. : « Nous, nous avons la chance d'être

en bonne santé, alors nous devons penser à ceux qui sont atteints de maladies génétiques : nous devons faire tout ce que nous pouvons pour les aider ! » Puis Kévin a signé des autographes aux écoliers ravis.

Des élèves de CM1 et CM2 ont sollicité leur famille et les habitants de la commune pour collecter de l'argent, afin de soutenir les familles des malades et la recherche médicale : la somme de 840€ a été envoyée à E.L.A. .

En avril 2014, les élèves des deux classes participeront à un cross U.S.E.P. en faveur d'E.L.A. .

Enfin, en juin 2014, l'école élira l'élève qui a fait le plus preuve de solidarité et de partage, pour aller recevoir le prix d'ambassadeur d'E.L.A., à Paris.



Kévin Lejeune, le directeur et les deux enseignants entourés des élèves de CM1- CM2 de l'école de Châtel-Saint-Germain

# Rencontres sportives USEP

Les élèves du cycle 3 ont participé, dans le cadre des activités USEP hors temps scolaire, à deux rencontres sportives. Ils ont pu se confronter à d'autres enfants lors des challenges de tennis de table à Montigny-les-Metz et de foot à 5 en salle à Novéant-sur-Moselle.

Quentin Neveux et Nell Robert se sont particulièrement distingués en remportant le challenge CM1 de tennis de table. Les futurs champions ont rencontré, à l'issue des matchs, Michel Schaller, champion paralympique de tennis de table, plusieurs fois champion du monde et médaillé d'argent aux jeux olympiques. Une belle rencontre pour les enfants.



## Championnat régional à la CRS 30

Pour la première fois depuis l'arrivée du VTT au calendrier sportif de la ligue Est, l'AS CRS 30 s'était portée candidate à l'organisation de son championnat régional et notre association a réussi son pari.

D'un avis unanime, le choix du site de Rozérieulles a énormément compté dans le satisfecit général puisqu'il reprenait pour une bonne partie le parcours de la célèbre course locale des « Crapauds ».

Les pluies diluviennes des jours précédents avaient rendu la piste bien humide et boueuse.

Un beau peloton de 44 vététistes venus des 3 régions de la ligue s'élançait avec malheureusement une seule féminine, non policière, Nina **Dorckel** qui était la traceuse du circuit.

C'est Alexandre **Munier** de la CRS ALA Strasbourg qui décrochait le titre régional, suivi du messin Stéphane **Douche** et de Valentin **Christ** de Strasbourg.

Chez les vétérans, c'est le Chaumontais Kamel **Bencharef**, qui s'imposait suivi de Philippe **Laporte** de l'AS CRS 36 et de Laurent **Wathier** de l'AS CRS 30.

Les compétiteurs se retrouvaient à la caserne Serret pour nettoyer leur monture et savourer une bonne douche salutaire.

C'est ensuite la salle à manger du site de la CRS 30 qui accueillait l'ensemble des organisateurs, compétiteurs, partenaires et élus locaux pour une belle remise de récompenses.

Le commissaire **Didier** représentant le directeur zonal des CRS Est, le Commandant de la CRS 30 Philippe **Cristofori**, Georges **Bauer** représentant la présidente de la ligue, M. le maire de Châtel et Mme l'adjointe du maire de Rozérieulles remettaient les médailles aux vainqueurs du jour.

Le verre de l'amitié pouvait maintenant être servi et le repas réparateur consommé.

Je remercie l'ensemble des signaleurs qui ont contribué à la réussite de ce championnat et qui nous ont permis de relever le challenge de cette organisation.

Le balisage de qualité qu'ils ont effectué, était garant de lisibilité et de sécurité.

Je félicite particulièrement Eric **Titotto**, pour cette réussite qui met à l'honneur l'AS CRS 30 pour la troisième fois cette année, après le futsal et le beach-volley.

Un grand merci également à l'équipe de la restauration pour sa disponibilité et au Commandant Philippe **Cristofori** pour son soutien habituel sans lequel nous ne pourrions pas tenir ce niveau d'organisation.

David **Parison** Président de l'AS CRS 30









19 - Châtel-Saint-Germain -janvier 2014

# CHATEL

## Echos de l'Union Sportive

#### Beau parcours des Seniors A

Malgré l'indisponibilité de longue durée de plusieurs élémentsclefs, l'équipe fanion a réalisé une 1<sup>re</sup> partie de championnat très convaincante. Avec une seule défaite, 2 nuls et 7 victoires, la dernière face au leader incontesté du groupe qui restait sur 15 victoires d'affilée, les locaux consolident leur place sur le podium.

L'équipe B, très irrégulière, se positionne en milieu de tableau, tout comme les U19, lesquels pratiquent un jeu très plaisant, mais manquent encore trop d'efficacité offensive pour concrétiser leurs qualités qui sont évidentes. Les U17, avec un effectif plus étoffé sont en net progrès et commencent à apprécier le goût de la victoire. Toutes les équipes du club sont encore qualifiées en coupe.

#### Ecole de foot

Les U11, qui bénéficient désormais d'un 2e entraînement hebdomadaire, ont disputé, tout comme les U9, le critérium d'automne. Les 2 catégories sont également engagées dans un

certain nombre de tournois en salle.

Les quelques U7 peuvent cette année participer à des plateaux officiels grâce à un partenariat avec le FC Vernéville.

Tout ce petit monde a pu s'entraîner depuis fin novembre dans la salle des sports.

Pour tout renseignement, s'adresser au 06 18 99 01 11

#### Rassemblement futsal

Pour la 1<sup>re</sup> fois, sous l'égide du District Mosellan, se dérouleront à la salle des sports de Châtel, 2 tournois officiels, avec la participation d'une équipe locale :

le samedi 11 janvier après-midi : rassemblement U11 le samedi 1er février après-midi : rassemblement U9

Un rassemblement U18-19 pourrait également avoir lieu à une date pas encore déterminée.

Rappel du site internet du club : <a href="http://us-chatel.footeo.com">http://us-chatel.footeo.com</a>



Le groupe des Seniors



L'équipe U11



L'école de foot à la salle des sports



Les petits U7

### Pétanque



### Les 30 ans de Châtel- Détente

L'année 2013 marquait les 30 ans de la création de « Châtel-Détente ». L'association, a été créée le 18/10/1983 avec la réalisation du 1<sup>er</sup> centre socioculturel suite à l'aménagement de la « villa des roses » au centre du village.

Elle regroupait un certain nombre d'adultes, se donnant rendez-vous pour participer à des activités simplement de « détente »,(vélo, ski, jogging, planche à voile, pétanque, marche, jeux de société)( d'où le nom de l'association) et sans aucun caractère de prosélytisme quelconque ( d'où les articles 4 des statuts et 6 du règlement intérieur)

C'est cet esprit qui a perduré jusqu'alors, et qui a permis à bon nombre d'adhérents de se retrouver ce 19 octobre au centre socioculturel .

30 années d'activités au cours desquelles, 118 diverses sorties ont été effectuées, ainsi que chaque année des rendez-vous traditionnels de pure convivialité : fête des rois, soupe aux pois, concours de belote et « grillade » d'été.

Si l'association compte encore 85 adhérents, l'usure du temps a également marqué ses effets sur le club. Des adhérents des premiers jours sont encore présents, mais les activités des premières années se sont peu à peu arrêtées et aujourd'hui, seuls les rendez-vous traditionnels, les sorties découverte, les jeux et les marches subsistent, avec des effectifs peu nombreux et sans

vrai renouvellement.

Il est un fait qu'en 30 ans, les adultes qui se situaient entre 40 et 50 ans ont changé de catégorie démographique, et qu'à ceci s'ajoute une évolution des mentalités de la société, du rapport aux associations, des choix de vie, et des rapports individu-collectivité, ainsi que la multiplication des activités de tous ordres.

De nombreuses réflexions ont eu lieu sur ce sujet qui n'est pas isolé et touche globalement toutes les associations.

Lors des échanges sur ce point en assemblée générale, une nécessaire réflexion du « Comité d'Animation » a paru se dégager.

Après l'accueil de l'assemblée, le compte-rendu d'activités, le vote de la cotisation, le compte-rendu financier, et les échanges autour de l'activité du club au sein de la commune, 60 adhérents participèrent à l'apéritif et au repas qui s'acheva par un gâteau d'anniversaire tout à fait réussi, à la satisfaction générale.

Pour mémoire, sous réserve de souscrire aux articles 4 et 6 rappelés plus haut, le club est ouvert aux personnes souhaitant participer aux activités « jeux de société » le vendredi chaque semaine, de 14 à 18h au centre socioculturel, et marches le jeudi à 14h. Départ place de la gare.



APS

Les activités proposées par l'Amicale Postscolaire ont trouvé leur rythme de croisière avec plus de 150 participants (80 enfants et 70 adultes) et 17 animateurs dont 5 salariés et 12 bénévoles. Elles représentent au minimum 27 heures d'animation hebdomadaire. Le repas dansant du 23 novembre n'a rassemblé que 63 convives mais fut pour les dîneurs de belle qualité.

Le Noël des enfants, organisé par l'association mais financé par le Comité d'Animation a regroupé environ 90 enfants des associations qui animent le village. Comme chaque année, les enfants des Mercredis-Loisirs se sont chargés avec les animateurs de la décoration du Sapin place de la Mairie. Voici quelques photos mémorisant certaines activités.











# 2014 : poursuite des efforts

La 34° assemblée générale du club de tennis de Châtel s'est tenue le 22 novembre 2013 sous la présidence de Jean-Marc DEVIN et avec une assistance fournie dont la présence de M.le maire et de Mme la 1ère adjointe.

Cette assemblée marque la clôture de la saison 2013 qui s'est achevée fin septembre. Les différents sujets abordés lors de l'Assemblée ont permis de faire le point sur l'ensemble des activités du club marquées par :

- Une nouvelle augmentation des licenciés pour la 4º année consécutive. Le nombre d'adhérents a franchi le cap de 150 dont 61 jeunes de moins de18 ans ;
- Une école de tennis active qui a nécessité d'accroître le nombre de cours dispensés ainsi que l'embauche d'un assistant moniteur de tennis;
- Une assise financière favorable :
- Un nombre de manifestations croissant. Un thème est quasiment proposé chaque mois :
- Un bilan sportif dynamique avec 22 équipes engagées dont 5 équipes jeunes. Les nombreuses performances individuelles ont permis d'atteindre un taux d'adhérents avec un classement de 46%;
- Des rendez-vous sportifs nombreux avec l'organisation de trois tournois qui connaissent un succès grandissant ;

 Des rassemblements conviviaux qui ont enthousiasmé 150 personnes au repas dansant organisé en mars ainsi que pour la fête du tennis fin juin qui a réuni parents et enfants sur les courts.

Le comité remercie tous les adhérents qui consacrent de leur temps disponible aux préparations des manifestations et de leur fidélité au club. Sans leur engagement, aucune de ces occasions n'auraient pu être menées à bien.

Pour 2014, le comité poursuit ses efforts pour permettre aux loisirs et aux compétiteurs de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions avec suffisamment de temps disponible le soir pour le court intérieur et une augmentation du nombre d'équipes en championnats et coupes.

Le comité donne rendez-vous aux adhérents et aux habitants de Châtel pour la saison 2014 :

- Tournoi interne de juin 2014 à août 2014
- Le repas du club au centre socio-culturel le 22 mars 2014
- Tournoi de printemps du club du 28 mars au 27 avril 2014
- Journée porte ouverte le jeudi 29 mai 2014
- fête du tennis le samedi 28 juin 2014
- Tournoi jeunes toutes catégories du 05 juillet au 16 juillet 2014









### Pour les 6 - 11 ans **Printemps 2014**

### du 3 au 7 Mars

« L'accueil de loisirs fait son carnaval »

### du 28 Avril au 2 Mai

(thème à définir)

Nouveauté: Animation ados en demi-journée

Pour tous ces séjours, les dossiers avec les tarifs (en fonction des quotients familiaux, bons CAF acceptés) sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune :

www.mairie@chatel-saint-germain.fr

### C.L.S.H

Centre de loisirs sans hébergement avec ou sans repas ouvert à tous les enfants de Châtel et leur famille (petits enfants, etc...) basé au centre socioculturel

> Ces centres son organisés par la Municipalité sous la responsabilité de Laurent BOURHOVEN directeur du centre et Aurélie SOUCHON adjointe.



### du 7 au 25 juillet 2014

Centre de loisirs pour les 6 -11 ans et une animation spécifique pour les 12-14 ans

### du 28 au 31 Juillet

mini séjour ados dans les Vosges

Inscription avant le 30 Avril

12 places maximum (ou si plus d'inscrits à cette date un nouvel animateur diplômé devra être recruté)